



EDITION SPECIALE FUSION

Janvier 2022

N° 16

Chers habitants de Saint-Ythaire,

Fin août 2020, juste avant les élections municipales « tardives » de Saint-Ythaire, notre groupe, alors candidat à la mandature municipale, vous posait dans sa charte « Pour que vive Saint-Ythaire » la question suivante : « pourquoi ne pas fusionner avec des communes avoisinantes pour jeter les bases d'un avenir commun de manière structurée pour le profit de tous ? » Souvenez-vous de l'article de presse du JSL (18-09-2020) intitulé « Dix candidats pour préparer la fusion » dans lequel nous disions « l'idée est de rester maître de notre choix, nous comptons travailler à la fusion plutôt que de se laisser imposer un rattachement d'office ».

Cette nécessité d'une fusion que nous pensons indispensable pour Saint-Ythaire devenait dès lors, pour notre groupe, la condition majeure pour l'exercice d'un mandat communal. Aujourd'hui après la première « Réunion des Membres des Conseils Municipaux de Bonnay et de Saint-Ythaire » du 25 janvier dernier, nous sommes particulièrement heureux de vous présenter le premier engagement commun destiné à l'ensemble des habitants de nos deux villages .

Permettez-moi par cet Appariteur spécial de féliciter le maire de Bonnay et son Conseil Municipal, d'entreprendre avec nous cette grande tâche d'union de nos deux communes.

Jean-Pierre Renaud

Mairie de Saint Ythaire

8 rue du Chêne – 71460 Saint Ythaire – 03 85 92 64 80 – mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr -
<https://www.saintythaire.fr>

Lettre aux habitants de Bonnay et de Saint-Ythaire,

Chers concitoyens,

Pour rappel, lors des élections municipales de 2020, Saint -Ythaire n'ayant pas présenté de liste lors des deux tours aux élections municipales, la Préfecture a organisé une réunion regroupant les communes avoisinantes pour présenter les modalités d'un rattachement administratif, indiquant à mi-mot que selon toute probabilité Bonnay serait concernée. Les conséquences auraient été la fusion d'autorité des deux communes sans discussion ni préparation possibles. En clair, le conseil municipal de Bonnay se voyait contraint de gérer Saint-Ythaire, sans aucun appui.

Pour éviter cette situation, la pire de toutes, des habitants de Saint-Ythaire se sont mobilisés pour constituer une liste électorale en septembre 2020. L'ambition affichée de ce nouveau Conseil Municipal consiste à la préparation d'une fusion de Saint-Ythaire avec l'une ou l'autre des communes limitrophes, dans les meilleures conditions possibles.

Il en résulte, qu'après des échanges avec les communes avoisinantes, seule Bonnay était prête à engager des discussions. Les deux Conseils Municipaux sont conscients qu'il leur faut être acteurs dans la préparation de leur futur et de pouvoir anticiper tout risque qu'une telle situation ne se reproduise en 2026, faute de candidats aux élections à Saint-Ythaire.

Cela fait penser à cette petite histoire :

« Viens, t'asseoir près de moi, me dit-il en me montrant un document sorti d'un vieux carton.

Tu vois, c'était le tout début d'une belle histoire ! Deux communes avaient décidé de rassembler leurs forces pour créer une commune nouvelle. Il convenait alors de tenir compte des contextes historique, culturel, économique, et surtout des habitudes de vie des populations regroupées afin qu'aucune des deux communes ne perde son identité.

Ce projet commun de territoire s'articulait autour des objectifs suivants :

- ✓ Mutualiser et mettre en commun des moyens, pour plus d'efficacité.
- ✓ Rationaliser et améliorer les services publics, étendre aux deux communes ce qui se fait dans chacune d'elle en permettant l'égalité de leurs accès à tous.
- ✓ Renforcer, grâce à la commune nouvelle, notre représentation face à L'État, aux autres collectivités, et à l'intercommunalité.
- ✓ Coordonner et partager les politiques locales, mettre en commun les projets pour un développement harmonieux de notre cadre de vie.
- ✓ Conserver un environnement homogène.

Il aura fallu deux bonnes années de travail pour acter et organiser la gouvernance de la commune nouvelle.

.....C'était en 2024

.....C'était Bonnay et Saint-Ythaire

.....C'était « le faire aujourd'hui, pour mieux y vivre demain »

Christophe Parat
Maire de Bonnay

Jean-Pierre Renaud
Maire de Saint-Ythaire

Et maintenant que va t-il se passer..... ?

Le 25 janvier 2022, les membres des deux Conseils Municipaux ont adopté la mise en place et le fonctionnement d'un comité de « Pilotage Fusion » et de « Groupes de Travail » qui seront en charge de traiter les sujets inhérents à la fusion.

Une liste non-exhaustive de ces **sujets à traiter** a été établie et ils ont été regroupés par grands **thèmes**. Ces derniers seront attribués aux différents Groupes de Travail par le Comité de Pilotage.

Thèmes à organiser et à travailler entre nos deux communes :

- GT 1 : Administration – Finances – Numérique
- GT 2 : Voiries – Assainissements – Déchets
- GT 3 : Bâtiments communaux – Urbanisme /PLU – Patrimoine – Cimetières
- GT 4 : Mutualisation – Personnels – Matériels
- GT 5 : Agriculture – Forêts – Biodiversité
- GT 6 : Associations – Activités économiques – Social

Les **modes de fonctionnement** et les organisations ont été définis comme suit :

Comité de Pilotage : composé des maires et adjoints, il se réunira au moins une fois par mois pour :

- Identifier et attribuer les sujets à traiter aux groupes de travail,
- Fixer les priorités et les objectifs aux groupes de travail,
- Examiner périodiquement les avancements avec les membres des groupes de travail,
- Formaliser et valider les propositions des groupes de travail,
- Rencontres avec les différentes instances extérieures (Préfecture, Région, Département, Association des maires de France, Communauté de Communes,...)

Groupes de Travail : Composés de membres des deux Conseils et d'habitants des deux communes motivés pour participer à ce projet. Les groupes de travail se réuniront à la fréquence déterminée par l'ampleur des analyses à faire et seront, dans tous les cas, rythmé par la feuille de route établie par le Comité de Pilotage.

Les personnes extérieures aux Conseils souhaitant s'impliquer dans ce projet pourront dès la lecture de cet Appareteur, s'inscrire dans les thèmes énumérés ci-dessus.

Membres des Conseils Municipaux : les membres des deux Conseils Municipaux se réuniront trimestriellement pour :

- Cadrer les avancements du projet,
- Hiérarchiser et compléter la liste des sujets à traiter,
- Faciliter l'accès des informations pour les groupes de travail,
- Analyser les dysfonctionnements,
- Suivre la mise en place des décisions,
- Identifier les travaux à poursuivre après la fusion.

Calendrier :

Mairie de Saint Ythaire

8 rue du Chêne – 71460 Saint Ythaire – 03 85 92 64 80 – mairie.saint-ythaire@wanadoo.fr -
<https://www.saintythaire.fr>

Ce qui est connu à ce jour, c'est l'existence d'une Commune Nouvelle à l'horizon 2026, pour les prochaines échéances municipales. Cette date, qui aujourd'hui nous semble encore lointaine, mais déjà si proche par rapport aux tâches à accomplir, est une vraie motivation de réussite des deux Conseils, tout en poursuivant les projets en cours et en adaptant progressivement les prérogatives de chaque commune.

Ces démarches ne pourront aboutir sans vous. Il nous paraît évident que l'information de tels engagements pour l'avenir de nos deux communes vous parvienne au fur et à mesure de l'avancement du projet et de toute évidence avant que les décisions importantes ne soient prises. Le Comité de Pilotage est d'ors et déjà chargé de ces communications par l'Appariteur à Saint Ythaire ou la Gazette à Bonnay, ou par réunions publiques qui pourront être organisés s'il y a lieu.

Rappel : si ce projet vous intéresse, venez rejoindre les groupes de travail en contactant mairie ou conseillers de l'une des deux communes.

« Tout le monde est utile»!!!